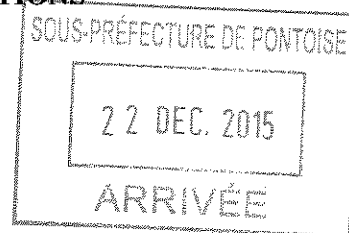


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 17 décembre 2015**



**Date de convocation : 10 décembre 2015**

**Date d'affichage : 18 décembre 2015**

**Nombre de conseillers – en exercice : 11 – Présents : 9 – Votants : 11**

**Etaient présents : Madame Annie POUCKET, Maire**

Madame Agnès BUET, Messieurs Didier KREMER, Michel DEHAECK, Olivier BENARD, Jean-Christophe GUIET, Olivier DESLANDES, Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, Derry METAIS

**Absentes excusées ayant donné pouvoir : Madame Monique PANNETRAT ayant donné pouvoir à Madame Annie POUCKET, Madame Laurence JOREL ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe GUIET**

**Secrétaire : Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD**

**DELIBERATION N°3**

**Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise transmis aux intercommunalités et aux communes par Monsieur le Préfet du Val d'Oise en date du 30 novembre 2015.

Ce schéma a été présenté à la Commission Départementale de coopération intercommunale du département le 16 octobre 2015 par Monsieur le Préfet du Val d'Oise, en application de la Loi du 7 août 2015 (Loi N.O.T.RE = Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Après un état des lieux de l'existant avant cette Loi, il y est exposée la réorganisation territoriale telle qu'approuvée par Monsieur le Préfet de Région en date du 4 mars 2015.

En ce qui nous concerne, y figure l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron aux trois communes d'Auvers sur Oise, Butry sur Oise et Valmondois ainsi que la nouvelle dénomination de cette Communauté.

*Pendant, il est relevé deux erreurs dont il convient d'en demander la correction à savoir :*

- *La commune de BERVILLE se détache de la CCVS pour la Communauté de Vexin Centre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016*
- *La dénomination exacte de notre communauté dans sa nouvelle configuration est Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes*

Par ailleurs, ce schéma précise que la série de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles pour les communautés de communes devront être prise en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (pour les communautés existantes à la date de publication de la loi). Il s'agit notamment d'une extension des compétences de notre Communauté concernant « l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Ce schéma annonce une profonde réforme des syndicats et le principe de réduction de leur nombre (117 syndicats dans notre département en 2015). Les syndicats seront amenés à disparaître lorsque les compétences qu'ils exercent seront reprises par les Communautés à fiscalité propre.

Cela concerne notamment les syndicats assurant la gestion de l'assainissement et de l'eau. Pour notre commune, il s'agit essentiellement du devenir du SIARP. Ce syndicat spécialisé pour l'assainissement fonctionne de façon satisfaisante à ce jour, avec des coûts raisonnables et dispose d'une grande technicité et connaissance du terrain.

Avant tout projet de réorganisation, il conviendra de mener une réflexion approfondie sur sa pertinence au regard de l'existant, en mesurant les enjeux et les conséquences positives peut-être mais également négatives... un regroupement n'est pas obligatoirement synonyme d'économies et/ou de meilleure gestion !

*En conséquence, il convient de solliciter que la conduite de cette réorganisation s'effectue dans la plus grande concertation en prenant le temps nécessaire. Or le présent schéma n'apporte aucune assurance que des solutions artificielles de regroupement ne seront pas retenues arbitrairement.*

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 30 novembre 2015,

Le Conseil Municipal de GENICOURT après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

**PRECISE** se prononcer uniquement sur les dispositions concernant la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes

**DEMANDE** la correction de deux erreurs : placer la Commune de BERVILLE dans la Communauté de Communes de Vexin Centre et donner à notre Communauté sa dénomination exacte : Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes

**S'OPPOSE** à toute démarche de réforme des Syndicats en l'absence d'une réelle concertation et appréciation des services rendus et de la pertinence de regroupement.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à GENICOURT  
Le 17 décembre 2015  
Le Maire, Annie POUCKET.

